



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, **QUE** :

Le Conseil municipal adoptera, lors de sa séance du 9 octobre 2018, un règlement ayant pour objet de remplacer le règlement 276-2012-03 par le règlement

- 331-2018, intitulé **Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Didace.**

L'objet de ce règlement est d'inclure au Code d'éthique de nouvelles dispositions relatives au travail après-mandat, en conformité avec la loi 155 qui modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Didace, ce 28^{ème} jour de septembre 2018



Chantale Dufort
Directrice générale et secrétaire-trésorière